

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 20 octobre 2023

Règlement du concours - Grand Jeu Citrouille Géante

Le centre commercial Cap Emeraude organise un concours, gratuit, qui consiste à estimer le poids d'une citrouille géante.

Le concours se déroulera exclusivement en physique du 23 octobre au 04 novembre 2023.

Article 1 : objet et thème du concours

A l'occasion des vacances de la Toussaint et de la fête d'Halloween, le centre commercial organise un concours d'estimation de poids d'une citrouille géante. Ce concours est sans obligation d'achat. La participation se fera par dépôt de bulletin rempli manuellement.

Article 2 : Participation et modalités

Le concours est ouvert à toute personne majeure (hors personnel du centre commercial). Une participation par personne est autorisée.

Article 3 : Désignation du gagnant

Les bulletins seront dépouillés le 6 novembre 2023.

Le bulletin qui se rapproche le plus du poids exact de la citrouille se verra attribuer le lot. En cas d'égalité d'écart par rapport au poids, le bulletin avec le poids inférieur sera retenu. Dans le cas d'égalité exacte, un tirage au sort sera effectué pour départager les bulletins.

Le gagnant sera contacté par e-mail et/ ou téléphone.

Dans le cas où le premier bulletin ne permet pas d'identifier correctement le gagnant (coordonnées illisibles), le second bulletin le plus proche remporte le lot.

Article 4 : Lot

Le gagnant remporte une PlayStation 5 ainsi que le jeu "The Last of Us.

Le lot est d'une valeur de 559€.

Il n'est ni échangeable, ni remboursable.

Il est à retirer auprès du centre commercial jusqu'au 30 novembre 2023.

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique et accessible sur le site web www.cap-emeraude.fr

Article 6 : Responsabilité

Le centre commercial Cap Emeraude (GIE CAP) ne pourra être reconnu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.